



Réunion de présentation Modifications envisagées du SRADDET

- Gestion économe de l'espace / lutte contre l'artificialisation des sols
 - Développement de la logistique
 - Prévention et gestion des déchets

19/03/2024



Lancement d'une modification du SRADDET le 13/12/2021 pour répondre aux obligations légales

FONCIER

- **Diviser au moins par deux la consommation** des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021-2031 par rapport à 2011-2021
- Fixer la trajectoire visant à **l'absence d'artificialisation nette** à 2050
- **Décliner ces objectifs par périodes décennales et** entre les **différentes parties du territoire**

L.4251-1 CGCT introduit par la Loi Climat et Résilience du 22/08/2021 (art.194)

LOGISTIQUE

- Fixer des objectifs en matière de **développement logistique, notamment en matière de localisation préférentielle**

L.4251-1 CGCT introduit par la Loi Climat et Résilience du 22/08/2021 (art.219) et modifié par la Loi industrie verte du 23 octobre 2023 (art.1)

DECHETS

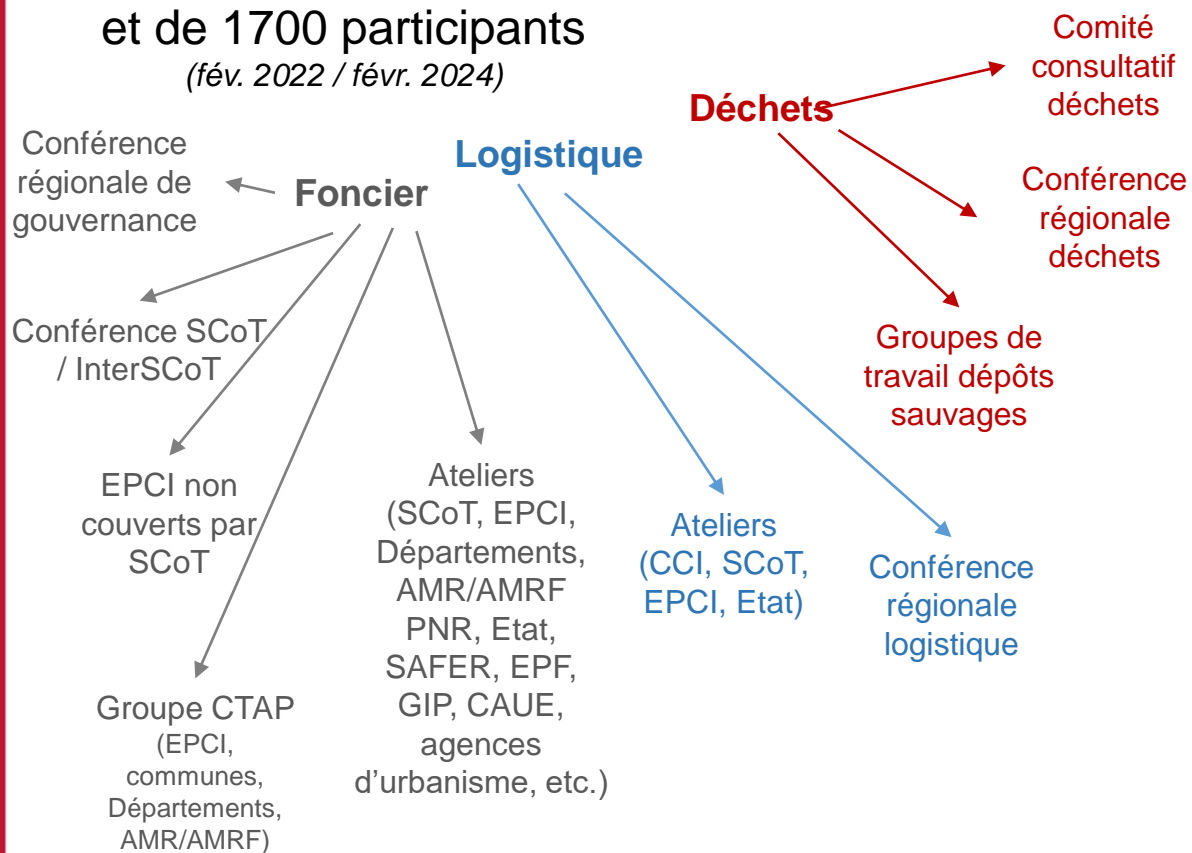
- Mise à jour des **objectifs de prévention, de réduction et de recyclage des déchets**
- Mise en compatibilité avec les mesures du Plan national de prévention des déchets visant à **prévenir l'incidence des produits plastique sur l'environnement**
- Réalisation d'une synthèse des **actions de prévention des dépôts illégaux**

Loi AGEC du 10/02/2020 et ses textes d'application

Mobilisation des partenaires et du public sur 2022-2024 pour construire les orientations

Partenaires

Près de 25 rencontres
et de 1700 participants
(fév. 2022 / févr. 2024)



Public

Concertation préalable
(5 juin – 4 juill. 2023)

- 160 participants aux réunions publiques
- 105 contributions déposées
- 1700 questionnaires renseignés

Mais également des échanges avec :
CESER, comités de massif, comité régional biodiversité, les services de l'Etat, etc.

Réunion transversale sur les 3 volets le 19 mars 2024





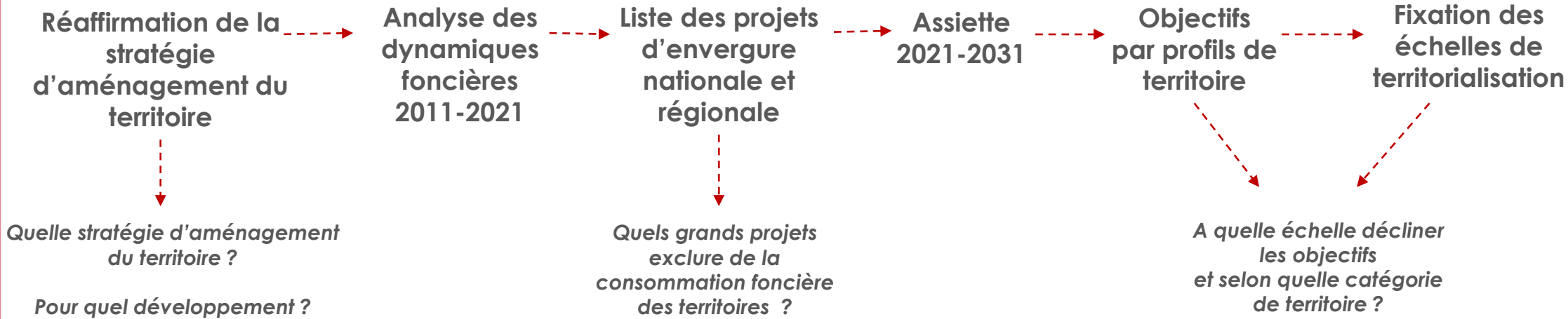
Volet gestion économe de l'espace et lutte contre l'artificialisation

Evolutions envisagées





Méthode



Chiffres clés et enjeux



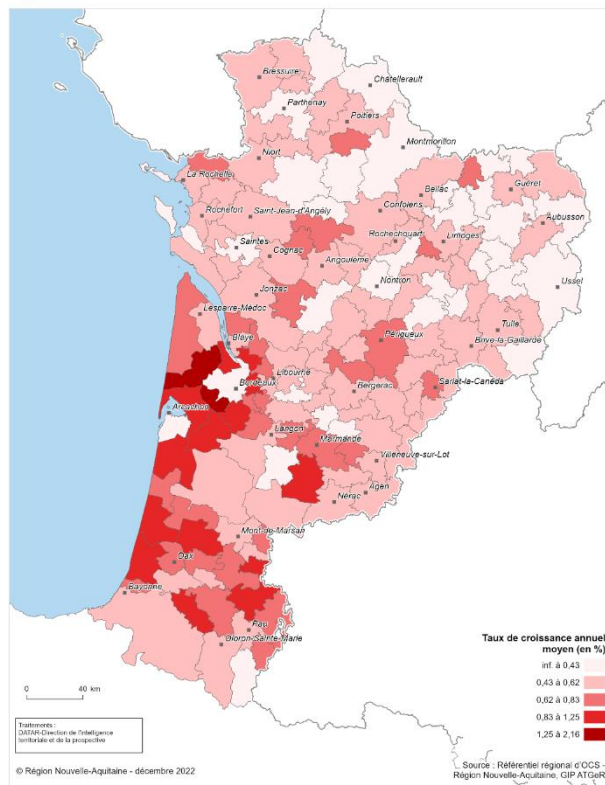
17 TERRAINS DE FOOTBALL URBANISÉS PAR JOUR ENTRE 2011 ET 2021 AU NIVEAU RÉGIONAL

- +0,55% par an d'espaces urbanisés
- Baisse du rythme entre 2 sous périodes (+0,76%/an entre 2011-2016 et +0,44 %/an entre 2016-2021)
- 8,8% de la surface de la région est urbanisée

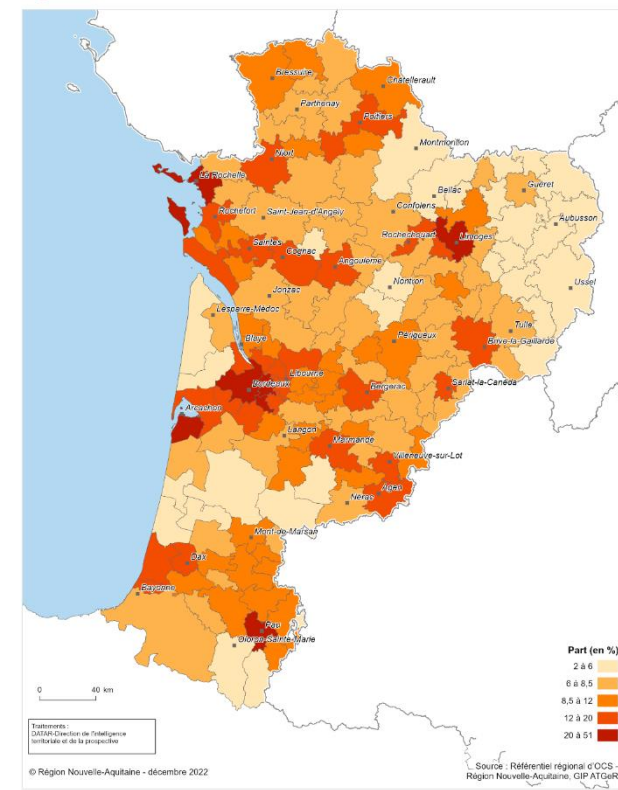
Des disparités territoriales :

- Taux de croissance annuel moyen des surfaces urbanisées entre 0,12% et 2,16%
- Poids des surfaces urbanisées dans la surface totale des EPCI varie de 2,4% pour la CC de la Vallée d'Ossau à 51,1% pour Bordeaux Métropole.

Évolution des surfaces urbanisées entre 2011 et 2021 par EPCI en Nouvelle-Aquitaine



Part des surfaces urbanisées dans la superficie de l'EPCI en 2021 par EPCI en Nouvelle-Aquitaine



Liste principale proposée projets d'envergure nationale / européenne

Consommation
2021-2031 (ha) -
projet décret
12/2023

GPSO Bordeaux-Dax et Bordeaux –Toulouse (33, 40,47)	469
RN 147 déviation de Lussac-les-Châteaux (86)	80
RN147 Aménagement sur 6,5 km au nord de Limoges (87)	100
RN141 à l'est d'Angoulême en direction de Limoges (16, 87)	158
Site industriel clés en main sur le terminal de Grattequina (Blanquefort - Parempuyre) (33)	29
Zone industrialo portuaire de la presqu'île d'Ambes (33)	72
Opération Ebx (Minarm)	16
Raccordement du futur parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron (79, 17)	15
Projet d'interconnexion électrique très haute-tension France-Espagne	5
Zone d'activité économique Latitude Dirigeables, CC Latitude Nord-Gironde (33)	80
Station de conversion électrique Façade Atlantique Gila Sud (33)	10
Poste de raccordement électrique Façade Atlantique Gila Sud (33)	5
Centre pénitencier Pau (64)	6
Programme Scorpion Zones techniques	4

Annexe 2

Foncier

NOM DU PROJET
Zone industrialo portuaire de Bassens-Ambares
Zone d'activité du terminal du Verdon sur Mer (33)
Rénovation du dépôt de munitions de l'EPMu Centre Aquitaine
Centre essai de lancement missile (DGA)
4ème unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (33)
Projets de postes électriques source de plus de 220kV (hors stations de conversion)
Usine Swiss KRONO (47)

~1 049 ha de projets d'envergure nationale ou européenne en Nouvelle-Aquitaine sur la période 2021-2031 (*Annexe 1*)

Horizéo, non retenu au niveau national (demande d'intégration auprès du Ministre)

Projets d'envergure régionale 2021-2031

La Région propose de créer une **réserve régionale**, représentant une part de la consommation d'espaces régionale maximale sur 2021/2031

Réserve régionale 2021-2031

Modification du SRADET en cours
Intégration dans la liste des PER de projets déjà identifiés

- A63
- RN 147
- AFSB

Si non intégrés dans forfait national

Evolution du SRADET à venir
Intégration ultérieure dans la liste de projets non connus ou pas suffisamment avancés à ce jour

- Projets économiques
- Infrastructures de transports répondant aux objectifs SRADET

Nature des projets pouvant intégrer la réserve régionale :

- Infrastructures de transport répondant aux objectifs du SRADET suivants
 - ✓ modernisation de l'offre ferroviaire (objectif 22),
 - ✓ désenclavement de l'agglomération de Limoges (objectif 26)
 - ✓ résorption du nœud routier de l'agglomération bordelaise (objectif 27)
- Projets économiques structurants

➔ Scénario envisagé avec réserve régionale à 500 ha

Stratégie régionale d'aménagement du territoire : socle à la territorialisation des objectifs

Envisager un meilleur équilibre territorial

- ⇒ Atténuer la fracture entre les territoires littoraux/métropolitain et ceux de l'intérieur
- ⇒ Ambitionner un meilleur équilibre d'accès aux services, aux transports et à l'emploi
- ⇒ Parvenir à un meilleur équilibre entre l'aire bordelaise et celles de Bayonne, Pau, Poitiers, Limoges et La Rochelle
- ⇒ Dynamiser les secteurs ruraux ainsi que les villes, bourgs et villages qui animent les espaces du quotidien

Réduire l'urbanisation

- ⇒ Diviser par 2 l'urbanisation d'ici 2031 et viser l'absence d'artificialisation nette en 2050
- ⇒ Adapter les objectifs en fonction de différents profils de territoire, au regard des enjeux d'aménagement et environnementaux

Faire évoluer les modèles d'urbanisation

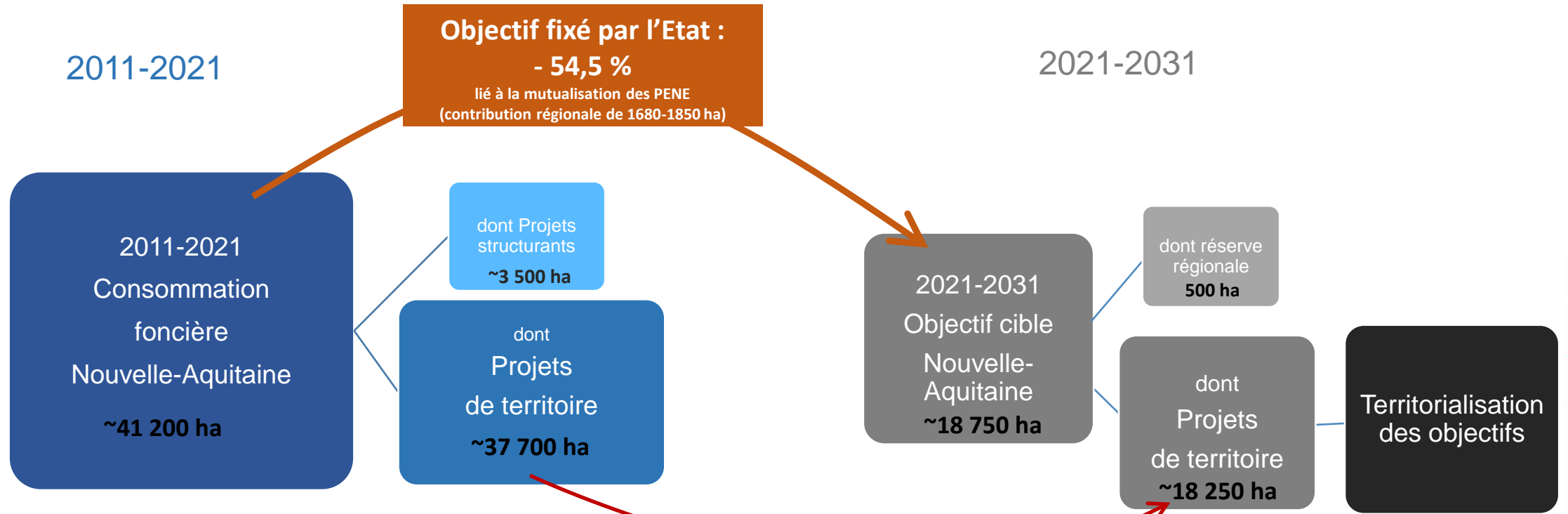
- ⇒ Inscrire les modèles d'urbanisation dans une logique de transition environnementale et d'adaptation au changement climatique

**Volet quantitatif
(dans le rapport
d'objectifs)**

**Volet qualitatif
(dans le fascicule des
règles)**




De l'objectif régional à l'objectif moyen territorial (mécanisme avec hypothèse de réserve régionale de 500 hectares)



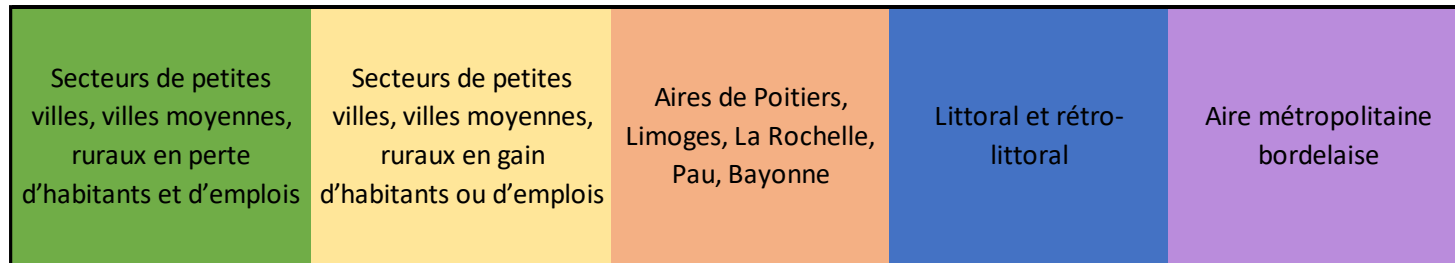
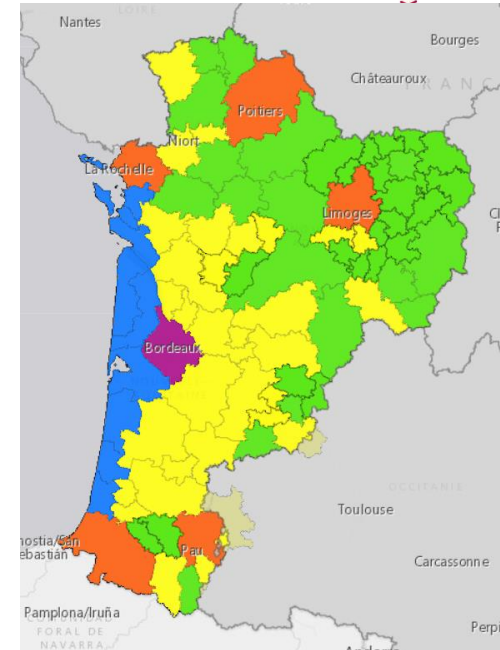
Taux pivot avant territorialisation :
-52%

lié à la mutualisation des projets
au niveau régional

 nouvelle doctrine de l'Etat : sans carrières / golfs / plans d'eau artificiels

Territorialisation des taux de réduction de la consommation d'espaces 2021-2031

- Taux pivot avant territorialisation : -52%
- Réserve régionale 2021-2031 : enveloppe de 500 ha



Objectif de réduction	-49%	-52%	-53%	-55%	-55%
Objectif avec bonification	-48%	-51%	-52%	-54%	/

Déclinaison :
 - périmètre de SCoT
 ou
 - EPCI non couvert

Prise en compte des efforts de réduction déjà réalisés

Principe

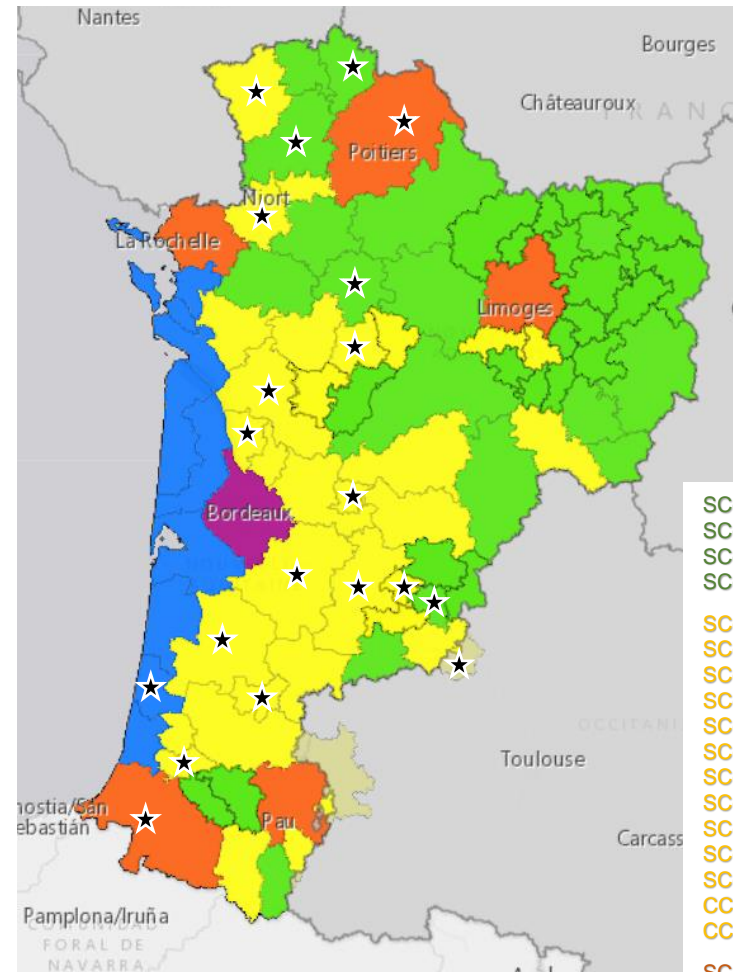
- Ne pas comparer les territoires entre eux
- Regarder la trajectoire propre de chaque territoire sur 2 sous périodes : 2011-2016 et 2016-2021

Approche combinée

Identifier les territoires qui cumulent :

- hausse du nombre d'emplois et de ménages accueillis par hectare consommé entre 2011-2016 et 2016-2021
- +
- réduction du rythme de consommation d'espaces substantielle entre 2011-2016 et 2016-2021 (> 30%)

- Secteurs de petites villes, villes moyennes, ruraux en perte d'habitants et d'emplois
- Secteurs de petites villes, villes moyennes, ruraux en gain d'habitants ou d'emplois
- Aires de Poitiers, Limoges, La Rochelle, Pau, Bayonne
- Littoral et rétro-littoral
- Aire métropolitaine bordelaise



- SCoT du Grand Villeneuvois
- SCoT du Pays de Gâtine
- SCoT du Pays du Ruffécois
- SCoT du Pays Loudunais
- SCoT du Pays d'Orthe et Arrigans
- SCoT de la CA du Niortais
- SCoT de l'Angoumois
- SCoT du Sud Gironde
- SCoT du Marsan
- SCoT de la Haute Gironde – Blaye Estuaire
- SCoT de la Haute-Lande
- SCoT de Val de Garonne Guyenne Gascogne
- SCoT des Deux Rives (pour sa partie située en Nouvelle-Aquitaine)
- SCoT de la CC de la Haute-Saintonge
- SCoT du Bocage Bressuirais
- CC Lot et Tolzac
- CC Montaigne Montravel et Gurson
- SCoT du Seuil du Poitou
- SCoT du Pays-Basque et du Seignanx
- SCoT Côte Landes Nature

S'engager dans la trajectoire vers le ZAN après 2031

Quelle trajectoire chiffrée ?

Hypothèse proposée : des paliers raisonnables pour mieux réussir la transition

- Réduction de **-30%** du rythme d'artificialisation sur 2031-2041 par rapport à 2021-2031
- Réduction de **-30%** du rythme d'artificialisation sur 2041-2050 par rapport à 2031-2041

Précisions :

- Objectif apprécié dans la limite de l'objectif fixé sur la période précédente (ne pas profiter d'un dépassement)
- Objectif apprécié en termes d'artificialisation, tout en veillant toujours à la **maîtrise de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers**

A anticiper :

- Changement de mode de comptabilité en 2031 (consommation > artificialisation)
- Mode d'estimation de l'artificialisation 2021-2031 (estimation théorique ou réelle à fin 2031)

Evolution du volet gestion économe de l'espace / lutte contre l'artificialisation des sols

Objectifs

S'imposent dans un rapport juridique de « **prise en compte** »

Evolution de l'objectif 31 du SRADDET

(inclura les objectifs chiffrés de réduction de la consommation d'espaces/artificialisation)

Règles générales

S'imposent dans un rapport juridique de « **compatibilité** »

Création de 8 nouvelles règles

- Renaturation
- Réserve régionale
- Fongibilité
- 1 règle par profil : recommandation d'orientations d'aménagement adaptées, prenant en considération les besoins/enjeux des territoires

Volet développement de la logistique, notamment en matière de localisation préférentielles

Evolutions envisagées





Chiffres clés et enjeux

DES FLUX DE MARCHANDISES IMPORTANTS ET DE NOUVELLES PRATIQUES DE CONSOMMATION QUI CONTRIBUENT À L'ACCROISSEMENT DES FLUX

- +30% de flux de marchandises entre 1990/2018
 - 90% du trafic passe par la route
- 40% des émissions de gaz à effets de serre sont liés au transport dont la moitié aux marchandises
- E-commerce : chiffre d'affaires en croissance de 15% par an en moyenne
- Multiplication des points de livraisons (points relais, domicile, magasins) et du Click-and-Collect

UN FORT DÉVELOPPEMENT DES ENTREPÔTS LOGISTIQUES ET DES BESOINS POUR LE FUTUR

- 42% du parc logistique néo-aquitain commercialisé entre 2011 et 2022
- Besoin de 15 à 20 hectares par an pour construire de nouveaux sites
- Augmentation des petits entrepôts urbains (de 100 à 5000 m²)

DES ENJEUX MAJEURS :

- DÉVELOPPER UNE LOGISTIQUE DÉCARBONÉE ET PERFORMANTE DANS LES TERRITOIRES
- PRIVILÉGIER LE REPORT MODAL VERS LES MODES LES MOINS ÉMETTEURS, LE FERROVIAIRE, LE MARITIME ET LE FLUVIAL
- PRIVILÉGIER LES IMPLANTATIONS SUR DES SITES DÉJÀ URBANISÉS OU ARTIFICIALISÉS

Evolution du volet logistique

Objectifs

S'imposent dans un rapport juridique de « **prise en compte** »

Evolution de l'objectif 47

Obj 47 – SRADDET en vigueur

Structurer la chaîne logistique des marchandises, en favorisant le report modal vers le ferré et le maritime et le développement des plateformes multimodales

Evolution de l'objectif 47

Structurer le développement des activités logistiques en recherchant **l'équilibre territorial**, la **décarbonation** du transport, la **qualité environnementale** des projets ; en privilégiant les **localisations permettant le report modal** vers le ferroviaire, le maritime et le fluvial et **l'implantation sur des sites déjà urbanisés/artificialisés**

Evolutions détaillées de l'objectif 47

Pour favoriser les complémentarités et l'efficacité de la logistique

Favoriser un meilleur équilibre territorial des fonctions logistiques

- Rechercher les complémentarités et les synergies entre les sites logistiques
- Privilégier les localisations permettant d'éviter la saturation des axes de transports et les conflits d'usage
- Préserver les espaces nécessaires à la logistique urbaine et promouvoir l'utilisation de véhicules moins polluants

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Privilégier les localisations permettant le report modal vers le ferroviaire, le maritime et le fluvial

- Planter les activités logistiques sur des espaces à proximité/connectés à des solutions de report modal
- Développer les connexions entre les sites logistiques, les ports et plateformes multimodales
- Sensibiliser les chargeurs et logisticiens à plus de report modal et à une mutualisation de leurs moyens

Pour limiter les impacts environnementaux

Privilégier les localisations favorisant la sobriété foncière et renforcer la qualité des projets

- Créer des entrepôts logistiques prioritairement sur des espaces déjà urbanisés/artificialisés
- Optimiser l'utilisation des zones d'activité, zones logistiques et zones commerciales existantes
- Améliorer la qualité (gestion des eaux, efficacité énergétique, production d'ENR) et l'insertion paysagère des projets

Volet prévention et gestion des déchets

Evolutions envisagées

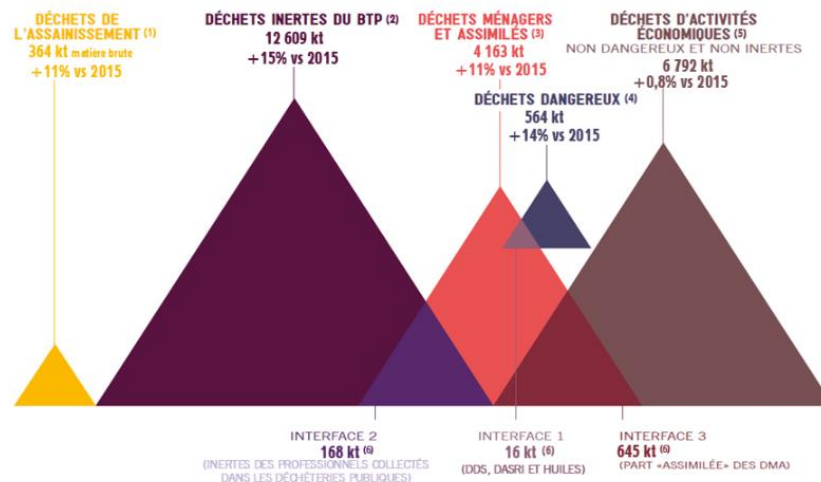




Chiffres clés et enjeux

- Environ 600 kg par habitant de déchets ménagers et assimilés ont été collectés en Nouvelle-Aquitaine en 2019
- 81% des plastiques produits deviennent des déchets en moins d'un an

En 2021, l'estimation de la production de déchets atteint environ 24,5 millions de tonnes à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine.



Evolutions du volet prévention et gestion des déchets

Mise à jour des objectifs chiffrés en cohérence avec les objectifs nationaux

(code l'environnement / Loi AGEC) :

De prévention et de réemploi

- -15% de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits en 2030 par rapport à 2010
- - 5 % de déchets d'activités économiques en 2030 par rapport à 2010.
- 5 % d'emballages réemployés en 2023
- 10 % d'emballages réemployés en 2027

De valorisation matière (objectifs de préparation en vue d'une réutilisation ou d'un recyclage)

- 55% des DMA mesurés en masse en 2025
- 60% des DMA mesurés en masse en 2030
- 65% des DMA mesurés en masse en 2035

De valorisation énergétique

- pour 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière, d'ici à 2025

De stockage :

- les DMA admis en installation de stockage ne peuvent dépasser 10% des DMA produits



Mise en compatibilité du volet Déchets avec le Plan national de prévention des déchets, avec l'intégration des mesures pour :

Lutter contre les plastiques à usage unique

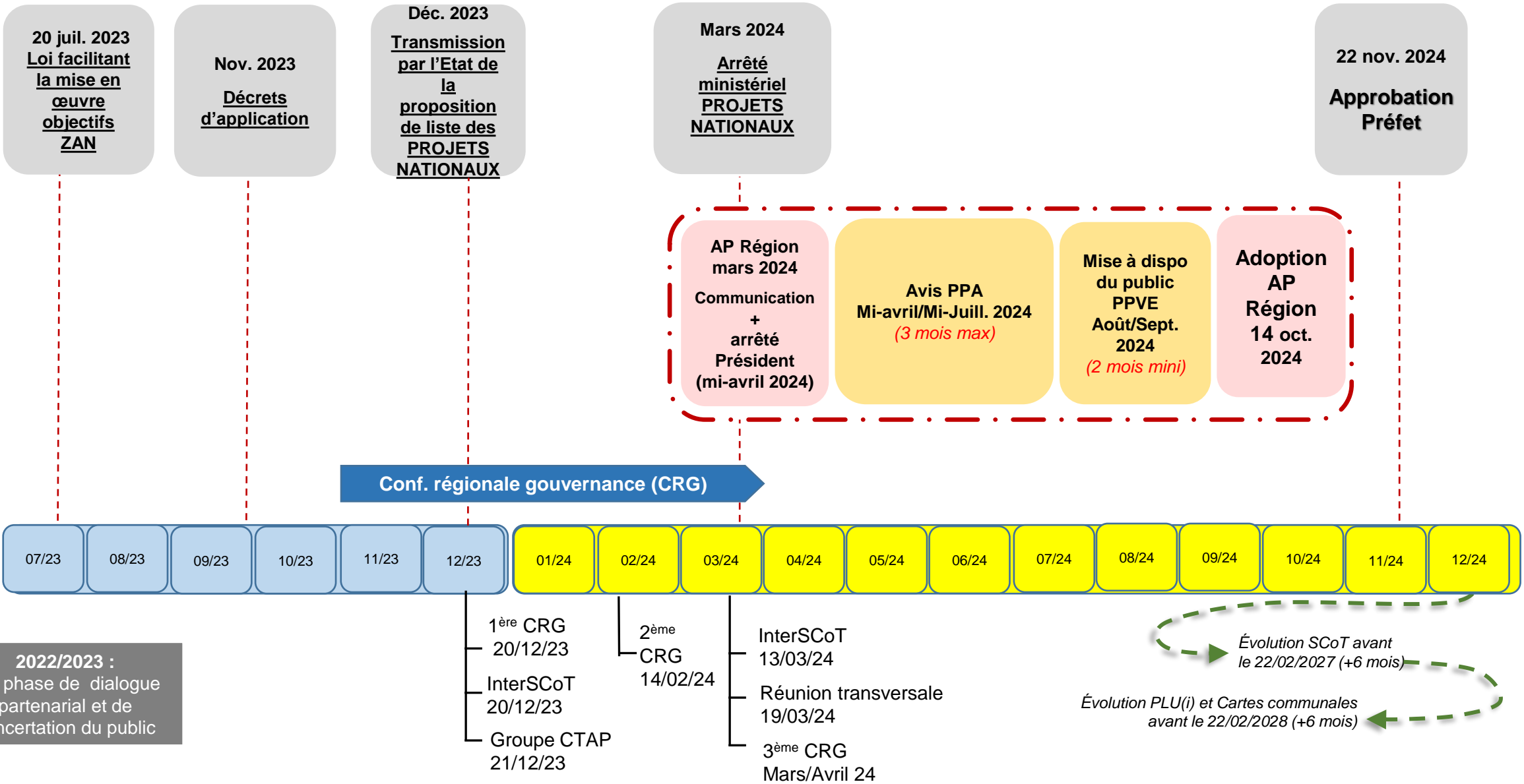
- Incitation au déploiement de la consigne pour réemploi et réutilisation
- Recommandation d'une étude recensant les dispositifs existants et les besoins de développement

Lutter contre les abandons de déchets

- Intégration des actions préconisées par le DSF (identification des zones de résorption prioritaires, sensibilisation sur la pollution océanique)
- Mobilisation des éco-organismes
- Demande de généralisation du règlement de collecte
- Incitation à combiner actions préventives, curatives et répressives

Un calendrier très contraint

Calendrier prévisionnel





Direction de l'**I**ntelligence **T**erritoriale et de la **P**rospective du pôle **DATAR**
(Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale)

Pour plus d'informations, visitez la plateforme dédiée au SRADDET :
<https://participez.nouvelle-aquitaine.fr/processes/SRADDET>

Pour contacter l'Unité SRADDET : sraddet@nouvelle-aquitaine.fr

